



## MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

### **Avis public**

#### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:**

Le 29 mars 2007, sont entrés en vigueur les règlements suivants:

- Règlement numéro 244-2007 modifiant le règlement numéro 196-2000, relatif aux divers permis et certificats.
- Règlement numéro 245-2007 modifiant le règlement numéro 198-2000, relatif au zonage.
- Règlement numéro 246-2007 modifiant le règlement numéro 199-2000, relatif au lotissement.

Ces règlements ont été adoptés à des fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle, suite aux modifications apportées audit schéma par le règlement numéro 313, en vigueur depuis le 16 octobre 2006. Ces règlements assurent des mesures de protection accrues en bordure des lacs et cours d'eau.

- Le règlement 245-2007, relatif au zonage prévoit des règles assurant la renaturalisation des rives des lacs et cours d'eau.

Ces règlements peuvent être consultés de 13h00 à 16h00 du lundi au vendredi au bureau municipal situé au 19, chemin de l'Église à Lac-du-Cerf.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 3<sup>ième</sup> jour d'avril deux mille sept (2007).

---

Jacinthe Valiquette,  
secrétaire-trésorière et directrice générale.